

Avant-propos

LE MYSTÈRE ARAFAT

Enquêter sur la mort de Yasser Arafat? Douce folie, me suis-je dit dans un premier élan. Entre les intérêts tactiques des uns, les mensonges politiques des autres et les silences calculés des troisièmes, la voie est étroite pour approcher la vérité. Établir, dix ans après les faits, ce que la science n'a pu révéler sur le moment? Autant gravir l'Himalaya à reculons et les yeux bandés.

Passé la tentation d'abandonner, j'ai pourtant décidé de me plonger dans le «dossier Arafat». Grâce à un ami proche, médecin de renom – qui a connu «l'homme au keffieh» –, je me suis procuré la version intégrale du rapport d'hospitalisation rédigé par l'équipe de Percy-Clamart qui a accompagné le président palestinien jusqu'à son décès, dans la nuit du 10 au 11 novembre 2004. Éclairé par ce docteur, j'y ai lu beaucoup de points d'interrogation et trop de non-réponses. À commencer par l'impossibilité des médecins de se prononcer sur la ou les cause(s) de la mort¹.

1. Voir annexe, p. 213.

J'ai ensuite posé devant moi toutes les pièces disponibles de ce grand puzzle : l'absence d'autopsie ; les analyses de sang et d'urines détruites au bout de quatre ans seulement ; le réveil tardif de la veuve du raïs, face à l'insistance d'un journaliste américain de la chaîne qatarie Al Jazeera ; la naissance d'une commission d'enquête palestinienne confiée à l'ancien patron des services de renseignement de Ramallah ; les taux « anormalement élevés » de polonium 210 révélés par la première expertise suisse sur les effets personnels et les derniers vêtements portés par Yasser Arafat à son arrivée en France ; le dépôt, en 2012, d'une plainte contre X pour assassinat et le déclenchement d'une procédure judiciaire en France ; l'exhumation du corps du leader palestinien en présence de trois délégations d'experts venues de Paris, de Lausanne et de Moscou ; les conclusions divergentes de ces trois groupes sur la base d'analyses de prélèvements très similaires ; le silence quasi opaque des trois magistrats français et des enquêteurs palestiniens ; la discrétion inhabituelle des dirigeants israéliens autour de cette affaire ; les tensions de plus en plus vives au sein même de l'Autorité palestinienne et les accusations portées, il y a quelques mois, par son président Mahmoud Abbas ; la proximité de ce dixième anniversaire, enfin, occasion de rouvrir le débat publiquement et de tenter de répondre aux nombreuses interrogations.

Ultime argument pour me convaincre d'entreprendre ce parcours d'obstacles proche-oriental, je me suis rappelé que le « patient » en question n'était pas un anonyme. Ancien chef révolutionnaire

devenu chef d'État, prix Nobel de la paix 1994 et leader charismatique aux mille vies, haï par les uns, idolâtré par les autres, il a été à la tête d'un pays qui reste à construire, mais dont le peuple et les aspirations ont été reconnus par l'Organisation des Nations unies, comme Israël quelques décennies plus tôt. Si généreuse et accueillante soit la France pour les visiteurs étrangers, il n'est pas courant que notre pays, me suis-je également dit, offre à un dirigeant politique du plus haut niveau de bénéficiaire de sa médecine de pointe dans l'un de ses meilleurs établissements hospitaliers. Surtout lorsque cet hôte illustre vient y rendre son dernier souffle.

Pour toutes ces raisons, et mu par l'insatiable curiosité qui reste le moteur principal du journaliste digne de ce nom, j'ai dressé la liste des nombreuses zones d'ombre à explorer. J'en ai tiré les questions suivantes :

– Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'autopsie du corps de Yasser Arafat ?

– Pourquoi les Français ont-ils exclu d'emblée la thèse de l'empoisonnement, tout en déclarant que la cause du décès était indéterminée ?

– Pourquoi les autorités françaises ont-elles remis à la veuve d'Arafat et à son neveu un dossier médical incomplet ?

– Pourquoi Souha Arafat a-t-elle attendu sept ans pour faire analyser les vêtements et effets de son défunt mari, stockés dans l'appartement de son chauffeur parisien ?

– Pourquoi l'épouse et le neveu du raïs palestinien se sont-ils opposés quant à l'exhumation de son corps en 2012 ?

– Pourquoi les experts français, suisses et russes ont-ils livré des conclusions divergentes après avoir analysé les mêmes prélèvements de tissus et d'os du leader palestinien?

– Pourquoi le rapport d'expertise français n'a-t-il jamais été rendu public?

– Pourquoi les dirigeants palestiniens soupçonnent-ils la France de vouloir privilégier l'hypothèse d'une mort naturelle de Yasser Arafat?

– Pourquoi la conclusion du rapport russe, réécrite par le cabinet du ministre des Affaires étrangères à Moscou, fait-elle dire aux experts ce qu'ils ne disent pas dans le rapport?

– Pourquoi les juges français n'ont-ils jamais répondu aux demandes de coopération de la commission d'enquête palestinienne?

– Pourquoi, après avoir accusé Israël d'avoir fomenté l'assassinat d'Arafat, le président de l'Autorité palestinienne a-t-il soudain mis en cause l'ex-chef de la sécurité à Gaza, Mohammed Dahlan?

– Pourquoi les trois juges d'instruction de Nanterre ont-ils retardé le bouclage de leur enquête et demandé aux experts français de revoir leur rapport?

– Pourquoi, après plus de quatre ans de travaux, la commission d'enquête palestinienne, qui se dit persuadée de l'empoisonnement de Yasser Arafat depuis le début, n'a-t-elle toujours rien livré de ses investigations?

– Pourquoi ne connaissons-nous peut-être jamais tous les détails sur cette affaire?

À chacune de ces quatorze questions, ce livre s'efforce d'apporter des éléments de réponse aussi objectifs et documentés que possible.

Comme le dit le juge Jacques Gazeaux – qui a bien voulu m'accorder un entretien exclusif¹, alors que l'instruction de la plainte française déposée par Souha Arafat en juillet 2012 est toujours en cours –, l'affaire est complexe et mêle considérations politiques et jeu diplomatique, aspect émotionnel et dimension judiciaire. À quoi il faut ajouter les incertitudes de la médecine, les diagnostics fondés sur le doute et la loi des probabilités.

À défaut d'imposer une vérité absolue, j'ai voulu avant tout éclairer le lecteur en distinguant le plausible des pures spéculations. Une trentaine d'entretiens en face-à-face, une enquête sans relâche de Paris à Ramallah, de Lausanne à Jérusalem, dix mois durant, lui offriront, je l'espère, de nouvelles clés. Quelques indispensables rappels historiques replaçant la vie de Yasser Arafat dans un contexte politique et régional bien particulier, lui rappelleront que le premier président de l'Autorité palestinienne avait su se faire des ennemis à l'extérieur comme à l'intérieur de son camp, en Israël comme au sein de sa propre famille politique. Ne perdons pas de vue que certains États ont des ressources insoupçonnées et savent déployer des trésors d'imagination lorsqu'il s'agit de commettre leurs crimes sans laisser de traces ou d'écraser les curiosités démocratiques sous la chape de plomb de la « raison d'État ».

Passer outre les vérités officielles et déranger les pages des rapports aseptisés, afin de comprendre : c'est toute l'ambition de ce livre.

1. Voir p. 128 et 140.

CHRONOLOGIE

2004

12 octobre: confiné depuis 2002 dans son quartier général de la Mouqata'a, à Ramallah, Yasser Arafat ressent de fortes douleurs intestinales après son dîner.

23 octobre: des médecins tunisiens sont appelés au chevet de Yasser Arafat, qui ne se nourrit plus et sombre dans l'apathie ; ils constatent une thrombopénie, c'est-à-dire la diminution du nombre des plaquettes sanguines.

27 octobre: à la demande de l'Autorité palestinienne, Jacques Chirac accepte d'accueillir Yasser Arafat en France, afin qu'il y reçoive des soins.

29 octobre: Arafat quitte Ramallah pour Paris, où il est admis à l'hôpital militaire Percy de Clamart (Hauts-de-Seine). Les médecins procèdent à des examens et envoient des prélèvements à l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale, sous les faux noms d'Étienne Louvet et Frédéric Martinon.

Nuit du 2 au 3 novembre: l'état de santé de Yasser Arafat se dégrade brusquement, puis il sombre dans le coma.

8 novembre: Souha Arafat déclare en direct sur la chaîne satellitaire du Qatar Al Jazeera: «Une poignée de comploteurs qui cherchent à hériter du pouvoir est venue à Paris pour tenter d'enterrer vivant Abou Ammar... Mais il est en bonne santé et il reviendra!»

9 novembre: Nabil Shaath, ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, déclare lors d'une conférence de presse à Paris: «Les médecins ont exclu complètement l'hypothèse de l'empoisonnement, donc nous pouvons l'écarter aussi.»

11 novembre: Yasser Arafat décède, à 3 h 30, d'une «hémorragie cérébrale».

12 novembre: après une cérémonie officielle à Villacoublay et une cérémonie militaire au Caire, en présence de plusieurs dirigeants arabes, le corps de Yasser Arafat est transporté à Ramallah où une foule l'attend sur l'esplanade de la Mouqata'a.

18 novembre: le compte rendu d'hospitalisation de Percy se termine sur cette conclusion du médecin chef Bruno Pats: «La consultation d'un grand nombre d'experts de spécialités multiples et les résultats des examens réalisés n'ont pas permis de retenir un cadre nosologique expliquant l'association des syndromes» (voir annexe, p. 213).

2010

23 septembre: le général Tawfiq Tirawi, ancien patron des services de renseignement palestiniens, est nommé à la tête de la commission d'enquête sur la mort du président Arafat.

2011

Décembre: le journaliste américain Clayton Swisher convainc Souha Arafat de faire analyser les effets et accessoires de son mari par un laboratoire suisse de Lausanne; il entreprend de réaliser un documentaire suggérant que l'ancien leader palestinien est mort par empoisonnement.

2012

Avril: l'Institut de radiophysique de Lausanne relève des «taux de polonium 210 largement supérieurs à la normale» sur les vêtements et objets ayant appartenu à Yasser Arafat.

3 juillet: Nasser al-Qidwa, diplomate et neveu d'Arafat, déclare: «Le premier documentaire d'Al Jazeera apporte suffisamment d'éléments, de même que les analyses du laboratoire suisse, établissant la présence de polonium sur les effets de Yasser Arafat. C'est la preuve de ce qui s'est passé.»

6 juillet: lors de sa première rencontre avec François Hollande à l'Élysée, Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, évoque la thèse de l'empoisonnement relayée par la chaîne qatarie Al Jazeera et demande au président français «s'il y a des choses qui n'ont pas été dites».

31 juillet: Souha Arafat saisit la justice française et dépose une plainte contre X pour assassinat auprès du tribunal de Nanterre.

28 août: le procureur de Nanterre ouvre officiellement une enquête judiciaire sur la mort de Yasser Arafat.

14 septembre: trois juges de Nanterre sont officiellement chargés de l'enquête et interrogent Souha Arafat quelques jours plus tard. Lors de cet interrogatoire, la veuve du raïs accuse « le premier cercle palestinien », et non Israël, d'être responsable de la mort de son mari.

L'avocat parisien de Souha Arafat, M^e Pierre-Olivier Sur, se déclare prêt à attaquer en diffamation Nasser al-Qidwa, qui considère que leur plainte contre X vise en réalité Israël.

25 septembre: les enquêteurs se rendent à l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale, où ont été réalisées les dernières analyses du vivant d'Arafat.

5-6 novembre: des experts de l'Institut de radio-physique de Lausanne se rendent en « repérage » à Ramallah, en vue de l'exhumation du corps de Yasser Arafat.

10 novembre: huit ans après la mort du raïs, son neveu Nasser al-Qidwa déclare devant la Fondation Arafat de Ramallah : « Récemment, quelqu'un a émis l'idée répugnante d'ouvrir la tombe de Yasser Arafat et de la profaner... Je ne vois aucune justification à cela, notre peuple connaît la vérité ! »

11 novembre: la direction palestinienne, Mahmoud Abbas en tête, décide d'autoriser l'exhumation du corps d'Arafat dans le cadre de l'enquête judiciaire

CHRONOLOGIE

ouverte en France et de la commission d'enquête palestinienne.

Nuit du 26 au 27 novembre: des prélèvements sont effectués sur les tissus et les os du squelette de Yasser Arafat dans sa tombe de Ramallah, en présence des experts français, suisses et russes qui repartent avec des échantillons que les Palestiniens ont préalablement photographiés et dont ils ont dressé un inventaire précis.

2013

Avril: le président de la commission d'enquête palestinienne, Tawfiq Tirawi, déclare: «Toutes les recherches actuelles visent à produire des preuves afin de traduire le coupable devant la Cour pénale internationale.»

7 novembre: l'équipe du Dr François Bochud, de l'Institut de radiophysique de Lausanne, conclut à la présence de doses de polonium 210 «trente-six fois supérieures à la normale» sur certains os de Yasser Arafat; elle affirme que ces observations permettent de «soutenir raisonnablement l'hypothèse d'un empoisonnement» du leader palestinien.

3 décembre: les experts français excluent tout empoisonnement de Yasser Arafat au polonium 210 et concluent à «une mort naturelle»; toutefois, ils décident de ne pas rendre public leur rapport d'expertise.

7 décembre: dans une conférence de presse, le président de la commission d'enquête palestinienne,

L'AFFAIRE ARAFAT

Tawfiq Tirawi, rejette vertement les conclusions des experts français.

26 décembre: dans un rapport relu et corrigé par le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, les experts de Moscou parviennent aux mêmes conclusions que leurs collègues français sur la «non-signification» de la présence de polonium sur les tissus et les os de Yasser Arafat, huit ans après son décès.

2014

Mars: les juges de Nanterre chargés du dossier demandent aux experts français un complément d'information sur les caractéristiques du polonium 210 et sur les méthodes utilisées.

1

MOURIR À PERCY

Ce mardi soir, 12 octobre 2004, Yasser Arafat – *alias* Abou Ammar – dîne plutôt légèrement, comme à son habitude. Une soupe de légumes, un yaourt et des fruits frais. De temps en temps, son menu est enrichi d'un morceau de viande – il n'y tient pas – ou de poisson cuit à la vapeur – c'est ce qu'il préfère. Le leader palestinien se trouve dans la salle à manger de la Mouqata'a¹, au premier étage du quartier général de Ramallah. C'est là qu'il vit, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, assigné à résidence depuis mars 2002. Trente et un mois de confinement imposé par Ariel Sharon². Depuis son retour au pouvoir en février 2001, le Premier ministre israélien tient Yasser Arafat pour responsable de la reprise des attentats qui marque la «deuxième Intifada».

Trois heures après la fin de son repas, le président de l'Autorité palestinienne est soudain pris de fortes douleurs au ventre et de vomissements. De nausées en diarrhées, Yasser Arafat subit sa

1. En arabe, *mouqata'a* signifie «quartier général», ou «siège social» pour une entreprise.

2. Voir chapitre 3, «Trente et un mois en prison», p. 53.

première crise intestinale depuis bien longtemps. Lui qui ne fume pas, ne boit jamais d'alcool et s'est toujours refusé à explorer le moindre paradis artificiel se voit terrassé par un repas plutôt frugal. Compte tenu de son installation particulièrement inconfortable – des pièces étroites et l'impossibilité de sortir prendre l'air en toute sécurité –, l'homme de soixante-quinze ans se laisse soigner par son entourage¹ avec les moyens du bord. Mais, malgré un régime alimentaire de plus en plus spartiate, les troubles gastriques persistent. Les médecins du raïs croient alors à une gastro-entérite.

Environ deux semaines plus tard, alors que la santé du « raïs » ne montre aucun signe d'amélioration, l'un de ses médecins traitants, le docteur jordanien Abdallah al-Bachir – qui dirige l'hôpital royal d'Amman –, déclare à l'Agence France Presse que les troubles observés sont dus à « une infection d'origine virale, à un cancer ou à un empoisonnement sanguin ». La question de l'hospitalisation est donc ouvertement posée. Mais elle s'accompagne de trois interrogations : où ? quand ? comment ? L'hypothèse d'un transfert vers un établissement de la région est assez vite écartée par la garde rapprochée de Yasser Arafat, et par lui-même. Trop dangereux. Trop incertain. Et si les autorités israéliennes profitaient du départ de leur ennemi juré vers un État voisin – Jordanie, Égypte, Liban – pour empêcher son retour en Cisjordanie, transformant son séjour médical hors de Palestine en exil définitif ?

1. Les médecins palestiniens et égyptiens qui l'entourent sont rejoints le 23 octobre par des confrères tunisiens qui ont connu Yasser Arafat à Tunis.